

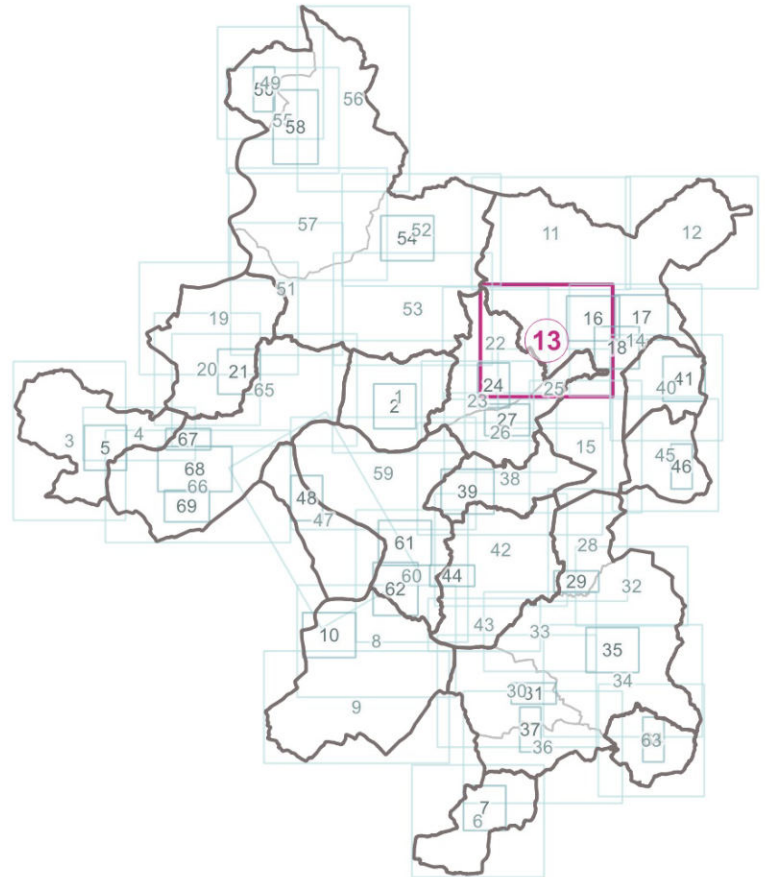
DURTAL
Centre-Ouest

Planche n° 13 / 69
1:5 000



	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025



Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- Éléments de patrimoine identifiés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme :
- Éléments remarquable  Mur et muret
 - Éléments de petit patrimoine  Ensemble bâti remarquable
- Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme :
- Arbre remarquable  Jardin et espace non-bâti
 - Haie, alignement d'arbres et talus  Parc et jardin remarquable
 - Espace boisé classé  Espace public végétalisé
 - Boisement 

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m²
DUR04	Cheminement	Commune	DURTAL	814
DUR05	Cheminement	Commune	DURTAL	2827

